

E 4859

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 octobre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 octobre 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 35/2009 - Section III -
Commission - du budget général 2009 (DO/DNO).

14484/09



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 19 octobre 2009 (20.10)
(OR. en)**

14484/09

FIN 363

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception: 16 octobre 2009
Destinataire: Monsieur Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC 35/2009 - Section III - Commission - du budget général 2009 (DO/DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC35/2009.

p.j.: DEC35/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 14/10/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRES 05, 15, 19, 20, 21

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 35/2009

DÉPENSES OBLIGATOIRES ET NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE – 05 06 Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»

ARTICLE - 05 06 01 Accords internationaux en matière agricole

CE	- 677 912
CP	- 677 912

DU CHAPITRE - 15 02 Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme

ARTICLE - 15 02 03 Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle

CE	- 530 023
CP	- 1 928 810

POSTE - 15 02 27 01 Fondation européenne pour la formation - Subvention aux titres 1 et 2

CE	- 110 000
CP	0

POSTE - 15 02 27 02 Fondation européenne pour la formation - Subvention au titre 3

CE	- 90 000
CP	0

DU CHAPITRE - 20 02 Politique commerciale

ARTICLE - 20 02 01 Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers

CE	- 1 000 000
CP	0

DU CHAPITRE - 21 07 Actions de coopération au développement et programmes ad hoc

ARTICLE - 21 07 03 Accord avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organes des Nations unies

CE	- 287 997
CP	- 287 997

ARTICLE - 21 07 04 Accords sur les produits de base

CE	- 1 300 000
CP	0

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 19 11 Stratégie politique et coordination du domaine politique «Relations extérieures»

ARTICLE - 19 11 02 Programmes d'information vers les pays tiers

CE	3 995 932
CP	2 894 719

INTRODUCTION

Le Président Barroso a écrit au Président Pöttering le 17 mars 2009 pour annoncer l'intention de la Commission de participer à l'exposition universelle de Shanghai, qui se tiendra de mai à octobre 2010. La décision de participer à cette manifestation, et de demander les fonds nécessaires à cette fin à l'autorité budgétaire, a été prise après que les autorités chinoises, aux niveaux les plus élevés, sont intervenues de manière répétée pour souligner que l'absence de l'Union européenne à Shanghai serait considérée comme une occasion manquée de pratiquer de la diplomatie publique et ne serait pas en accord avec l'importance croissante des relations entre l'UE et la Chine.

Dans une lettre du 11 septembre 2009 adressée au Secrétaire général du Parlement, la Commission a réitéré son souhait de voir le Parlement prendre part aux préparatifs de cette exposition, étant convaincue que sa participation à cette grande manifestation ne peut être qu'une réussite si l'UE est représentée dans son ensemble.

En termes de visibilité et de rayonnement, l'exposition universelle de Shanghai, organisée autour du thème «Meilleure ville, meilleure vie», est une excellente occasion de présenter les ambitions européennes en matière de développement urbain de haute qualité, à faibles émissions de CO₂ et durable; d'où l'importance de cette manifestation, qui constitue un événement mondial de diplomatie publique et qui permet aussi de tisser davantage de liens avec l'un des principaux partenaires de l'UE.

Le 25 mai 2009, la Commission a arrêté une décision de financement, qui prévoit la possibilité d'engager 9 millions d'EUR issus de la ligne 19.11.02 - Programmes d'information vers les pays tiers, pour permettre aux services de la Commission de préparer la présence de l'institution à l'exposition universelle de Shanghai en 2010. La majeure partie de ce renforcement a été mise à disposition au moyen d'un virement de 5 millions d'EUR¹, approuvé par l'autorité budgétaire, en faveur de la ligne 19.11.02. Un montant d'environ 4 millions d'EUR a désormais été engagé, selon la répartition suivante:

- 3,5 millions d'EUR ont été engagés pour le pavillon, les installations et les services d'assistance. À la suite d'une procédure négociée, le marché a été attribué au commissariat belge auprès de l'exposition universelle de Shanghai 2010 et le contrat a été signé le 24 août 2009. Ce contrat prévoit que la Commission partage un espace avec la Belgique (qui assure la présidence du Conseil au second semestre de 2010), les entrées et les espaces d'exposition étant clairement séparés. La Commission disposera d'une surface d'exposition de 1 000 m² et aura accès aux structures communes (auditorium et «business centre») et elle bénéficiera de personnel d'appui local²;
- deux autres contrats, d'une valeur de 200 000 EUR chacun, ont été conclus avec deux agences de communication afin de préparer l'exposition permanente de l'UE et sa présence sur Internet.

Conformément à la planification sur laquelle reposait la décision de la Commission de mai 2009, la Commission estime que, pour que la présence de l'UE soit effective et visible, il faut une deuxième tranche d'engagements de 4 millions d'EUR. Le total des crédits engagés pour l'exposition de Shanghai en 2009 s'élèverait ainsi à environ 9 millions d'EUR. Les crédits de cette deuxième tranche, qui devraient tous être engagés en 2009 et se fonder sur les contrats-cadres existants de la Commission, seront utilisés pour les postes suivants:

- construction, installation et gestion de l'exposition;
- production de contenus audiovisuels pour l'exposition et le site Internet;
- conception, maintenance et mise à jour du site Internet;
- événements thématiques, pendant l'exposition, à l'intention de publics spécialisés.

Sur la base des engagements contractés jusqu'ici, les paiements devront eux aussi avoir lieu avant la fin de l'année, notamment pour la location du pavillon, l'installation et la production des contenus audiovisuels pour l'exposition permanente. Les crédits de paiement inscrits sur la ligne 19.11.02 ne seront pas suffisants pour couvrir tous les besoins prévus.

En fonction de ces engagements prévus et compte tenu des crédits restants sur la ligne 19.11.02, la Commission sollicite, par voie de virement, 4 millions d'EUR en engagements et 2,9 millions d'EUR en paiements pour la participation de l'UE à l'exposition universelle de Shanghai.

¹ Par virement interne temporaire à partir de la ligne 19.10.01.01 — Coopération avec les pays en développement d'Asie.

² De plus amples renseignements au sujet du pavillon peuvent être obtenus sur demande.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

19 11 02 - Programmes d'information vers les pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 16/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	14 350 000	7 306 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	4 000 000	3 000 000
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	18 350 000	10 306 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	8 423 169	4 617 293
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	9 926 831	5 688 707
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	13 922 763	8 583 426
7. Renforcement proposé	3 995 932	2 894 719
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	27,85%	39,62%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 16/09/2009		
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

05 06 01 - Accords internationaux en matière agricole

b) Données chiffrées à la date du 15/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 260 000	6 260 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 260 000	6 260 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	5 582 088	5 582 088
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	677 912	677 912
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0	0
7. Prélèvement proposé	677 912	677 912
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	10,83%	10,83%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 15/09/2009		
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Le prélèvement sur la ligne 05.06.01 (Accords internationaux en matière agricole) repose sur les deux aspects suivants:

- les contributions versées par l'Union européenne à l'Organisation internationale du sucre et à l'Accord international sur les céréales sont calculées en livres sterling. Les récentes fluctuations dans le taux de change de la livre sterling par rapport à l'euro sont la cause principale de la diminution des contributions;
- le recentrage, proposé par la Commission en 2008, des activités de l'Accord international sur l'huile d'olive, afin de réduire les coûts administratifs et d'accroître la coopération promotionnelle et technique. Il en résulte une diminution des dépenses en 2009 qui, combinée à la réduction de la quote-part de l'UE (qui passe 783 à 773 voix), explique également que la contribution est d'un montant inférieur à celui budgétisé.

Sur la base de ce qui précède, 677 912 EUR sont mis à disposition pour virement.

II.B

a) Intitulé de la ligne

15 02 03 - Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle

b) Données chiffrées à la date du 15/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	8 042 000	6 200 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	8 042 000	6 200 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	5 990 027	1 509 936
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	2 051 973	4 690 064
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 521 950	2 761 254
7. Prélèvement proposé	530 023	1 928 810
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	6,59%	31,11%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 15/09/2009		
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Le solde versé en 2009 en faveur des projets de coopération est inférieur au montant des prévisions initiales parce que plusieurs rapports ont été reçus tardivement et que, dans le cas d'autres rapports intermédiaires, les coûts déjà encourus étaient insuffisants pour justifier un deuxième paiement intermédiaire. En outre, une partie des crédits d'engagement relevant de cette ligne budgétaire n'avait pas été dépensée à la fin de 2008 car, à l'époque, les fonds de contrepartie faisaient défaut, principalement du côté canadien. Cette sous-exécution des crédits d'engagement en 2008, qui n'était pas prévisible au moment de l'élaboration de l'avant-projet de budget 2009, a eu une incidence négative sur les paiements en 2009. Ainsi, 1 928 810 EUR sont actuellement disponibles pour un virement.

La situation globale s'est nettement améliorée pour les engagements en 2009 par rapport à l'année précédente: grâce au montant plus élevé des fonds de contrepartie provenant des pays partenaires et au nombre accru de demandes, le montant total des engagements en fin d'année devrait atteindre 7,5 millions d'EUR (soit une hausse de plus de 50 % par rapport à 2008). Cependant, le niveau des fonds de contrepartie pour le Canada reste inférieur au montant prévu initialement. Par conséquent, une somme de 530 023 EUR ne sera pas utilisée.

II.C

a) Intitulé de la ligne

15 02 27 01 - Fondation européenne pour la formation - Subvention aux titres 1 et 2

b) Données chiffrées à la date du 16/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	12 000 000	12 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	12 000 000	12 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	11 885 101	6 736 174
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	114 899	5 263 826
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	4 899	5 263 826
7. Prélèvement proposé	110 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,92%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 16/09/2009		
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

On prévoit pour la fin de l'année que les dépenses relatives au fonctionnement de la Fondation européenne pour la formation (dépenses de personnel et autres dépenses de fonctionnement) seront inférieures aux montants budgétisés. En conséquence, une somme de 110 000 EUR en crédits d'engagement peut être mise à disposition pour virement.

II.D

a) Intitulé de la ligne

15 02 27 02 - Fondation européenne pour la formation - Subvention au titre 3

b) Données chiffrées à la date du 16/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	2 772 000	2 772 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	2 772 000	2 772 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 673 689	1 250 616
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	98 311	1 521 384
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	8 311	1 521 384
7. Prélèvement proposé	90 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,25%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 16/09/2009		
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

On prévoit pour la fin de l'année que les dépenses du budget opérationnel de la Fondation européenne pour la formation seront inférieures aux montants budgétés. En conséquence, une somme de 90 000 EUR en crédits d'engagement peut être mise à disposition pour virement.

II.E

a) Intitulé de la ligne

20 02 01 - Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 16/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 537 000	8 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	9 537 000	8 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 801 249	5 287 372
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	7 735 751	2 712 628
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	6 735 751	2 712 628
7. Prélèvement proposé	1 000 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	10,49%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 16/09/2009		
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La Commission prévoit qu'un montant de 1 million d'EUR ne sera pas engagé à la fin de l'année (750 000 EUR pour non-programmation et 250 000 EUR pour des retards dans l'exécution). Les crédits relevant de cette ligne sont destinés à soutenir des initiatives liées à la conduite de nouvelles négociations commerciales multilatérales (en particulier dans le cadre du programme de Doha pour le développement) et des études d'experts et des séminaires en rapport avec l'élaboration des politiques et des positions de négociation, ainsi qu'une assistance juridique et autre assistance d'experts nécessaires à la mise en œuvre des accords commerciaux existants. Un grand nombre d'activités liées au commerce ont connu une forte accélération ces derniers mois et devraient continuer à se développer à un rythme rapide; ce phénomène est dû en grande partie à la nécessité de répondre au contexte actuel de l'économie mondiale et à l'accélération du rythme de nombreuses négociations. Par exemple, sur le plan multilatéral, les négociations dans le cadre du programme de Doha pour le développement (PDD) devraient reprendre avec la 7^e session de la Conférence ministérielle de l'OMC à la fin du mois de novembre. Cependant, les mesures à l'appui de ces négociations ne seront mises en œuvre qu'en 2010. En outre, compte tenu de la situation économique actuelle, il y aura moins d'études et de séminaires organisés et prévus en 2010. En conséquence, un montant de 1 million d'EUR peut être mis à disposition pour virement.

II.F

a) Intitulé de la ligne

21 07 03 - Accord avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organes des Nations unies

b) Données chiffrées à la date du 15/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	552 000	552 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	552 000	552 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	264 003	264 003
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	287 997	287 997
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0	0
7. Prélèvement proposé	287 997	287 997
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	52,17%	52,17%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 15/09/2009		
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La contribution de 2009 en faveur de la FAO ne s'élève qu'à 264 002,50 EUR et il n'y aura pas d'autres paiements en 2009. Ainsi, le montant de 287 997 EUR en crédits d'engagement et de paiement ne sera pas utilisé en 2009.

II.G

a) Intitulé de la ligne

21 07 04 - Accords sur les produits de base

b) Données chiffrées à la date du 14/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 700 000	4 700 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 700 000	4 700 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	245 904	245 904
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	4 454 096	4 454 096
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 154 096	3 154 096
7. Prélèvement proposé	1 300 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	27,66%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 14/09/2009		
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Cette ligne budgétaire est destinée à couvrir les frais de participation de la Communauté à quatre accords internationaux concernant le café, le cacao, le jute et le bois. La contribution à l'accord sur le jute a déjà été versée (245 903 EUR). La marge restreinte à conserver pour faire face aux fluctuations de change et à une augmentation de la contribution est jugée suffisante pour couvrir les cotisations en faveur des accords sur le cacao et le café.

L'accord sur le bois n'étant pas encore entré en vigueur à ce jour, le montant annuel total (1,8 million d'EUR, soit 150 000 EUR par mois) affecté à cette action ne sera pas requis (la contribution est due sur une base mensuelle au prorata). La ratification de l'accord dans la Communauté est bien avancée, puisque la majorité des États membres l'ont ratifié ou prévoient de le ratifier avant la fin de l'année. Le retard dans la mise en œuvre de l'accord sur le bois est principalement dû au fait que certains pays tiers de premier plan (le Brésil et la Chine notamment), dont la participation revêt une importance stratégique pour l'accord, tardent à ratifier. Compte tenu de la situation actuelle du processus de ratification, et en l'absence de nouvelles complications, l'accord pourrait entrer en vigueur au début de 2010. Ce retard n'était pas prévisible au moment de l'élaboration de l'APB 2009, d'autant que la Commission soutient fortement cet accord et qu'elle doit être prête - et perçue comme telle - à apporter sa contribution dès sa ratification. En conséquence, un montant de 1,3 million d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour virement.